

COMMUNE DE PAPEETE

**DÉLIBÉRATION N° 2026-119
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 AOÛT 2026**

Date de la convocation :	
13 août 2026	
Date de séance :	
20 août 2026	
Date d'affichage de la liste des délibérations :	
21 août 2026	
Nombre de conseillers	
En exercice	35
Présents	27
Procurations	07
Votants	34
Pour	34
Contre	00
Abstention	00

L'an deux mille vingt-six, le vingt août à 16 heures 10 minutes.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Rémy BRILLANT.

Etaient présents et considérés comme présents à l'examen de la présente délibération :

OBJET :

**PORTANT MODIFICATION
DE LA DÉLIBÉRATION N°
2025-120 DU 30 OCTOBRE
2025 APPROUVANT LE
DOSSIER TECHNIQUE ET
LE PLAN DE FINANCEMENT
DU PROJET DE CRÉATION
D'UN PARC SUR LE SITE
DU CONTRAT DE
REDYNAMISATION DES
SITES DE DÉFENSE À FARE
UTE**

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie dans les délais légaux.

NOM ET PRENOM	Présent(e)	Absent(e)	Procuration à
BRILLANT Rémy	X		
IENFA Jules	X		
TEROROIRIA Ioana	X		
LAO Lionel	X		
CHAMPS Agnès		X	Rémy BRILLANT
REY Steven	X		
TEMATUA-ESTALL Vaiana	X		
COUE Vincent	X		
BOUDOUANI ÉPSE	X		
CHAUMETTE Teave			
TEATA Marcelino	X		
AURAA Leila	X		
BUILLARD Michel		X	Marcelino TEATA
CHING Francis	X		
NAEHU ÉPSE ATIU Tiare	X		
KOUAKOU Georges		X	Leila AURAA
LIFONT Jeanne	X		
LI SENG Isabelle	X		
BONNET Rose	X		
TIAEHAU ÉPSE TINOMOE	X		
Teririatahu			
ITAE TETAA Wilton		X	Tehani BENNETT
MAIRAU Taupe	X		
NENA Pure	X		
BENNETT Tehani	X		
SLOWINSKI Thomas	X		
VALENTIN ÉPSE TAMARII		X	Isabelle LI SENG
Bibiane			
MAIOTUI Louis	X		
TEURURAI Lowna	X		
PIDOUX Poema		X	Louis MAIOTUI
LE GAYIC Tematai		X	
WANE Maeva	X		
TEMEHARO René		X	Ranui TEMAURI
TEMAURI Ranui	X		
TUTAVAE Nahalanie	X		
NENA Tauhiti	X		
MAIARII Mahana	X		

27 membres étant présents, formant la majorité des membres en exercice, le conseil municipal peut délibérer valablement aux termes de l'article L.2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

REÇU EN PREFECTURE

le 27/08/2026

Application agréée E-legalite.com

Délibération n° 2026-119 Page 1 sur 3

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PAPEETE (ILE DE TAHITI)

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales applicable en Polynésie française ;

Vu le décret du 20 mai 1890 instituant dans les Etablissements Français de l'Océanie une commune ayant pour chef-lieu Papeete ;

Vu la loi du pays n° 2016-10 du 4 avril 2016 autorisant diverses communes à intervenir dans certaines matières relevant des compétences de la Polynésie française pour la mise en œuvre d'un contrat de redynamisation des sites de défense (CRSD) ;

Vu la délibération n° 2015-106 du 9 décembre 2015 approuvant les orientations générales de la politique de renouvellement urbain de la ville de Papeete ;

Vu la délibération n° 2025-115 du 1^{er} septembre 2025 approuvant le projet d'aménagement terrestre du port de plaisance maritime sur la partie « côté mer » du site du CRSD à Fare Ute ;

Vu la délibération n° 2025-120 du 30 octobre 2025 approuvant le dossier technique et le plan de financement du projet de création d'un parc sur le site de contrat de redynamisation des sites de défense à Fare Ute ;

Vu le rapport n°2026-79 du 20 août 2026 présenté par Monsieur Lionel LAO, 3^e adjoint au Maire ;

EN AYANT DÉLIBÉRÉ DANS SA SÉANCE DU 20 AOÛT 2026

ADOPTE

Article 1^{er} : L'article 1 de la délibération du 30 octobre 2025 susvisée est remplacé par les dispositions suivantes :

Sont approuvés le dossier technique et le plan de financement de l'opération de création d'un parc sur le site du CRSD à FARE UTE.

L'estimation des études et des travaux du parc s'élève à :

210 250 892 XFP HT soit 1 761 902,47 € HT

237 583 508 XFP TTC soit 1 990 949,80 € TTC

Cette opération sera financée comme suit :

Ressources	Montant HT	Répartition en %	TVA (13%)	TOTAUX
Fonds vert	84 100 357 XPF 704 760,99 €	40% HT	/	84 100 357 XPF 704 760,99 €
DDC	63 075 268 XPF 528 570,75 €	30% TTC	8 199 785 XPF 68 714,20 €	71 275 053 XPF 597 284,95 €
Commune de Papeete	63 075 268 XPF 528 570,75 €	30% TTC + TVA du Fonds Vert	19 132 831 XPF 160 333,12 €	82 208 099 XPF 688 903,87 €
TOTAL	210 250 892 XPF 1 761 902,47 €		27 332 616 XPF 229 047,32 €	237 583 508 XPF 1 990 949,79 €

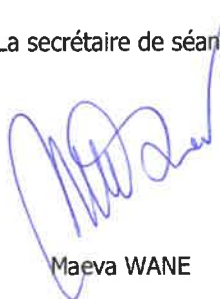
Article 2 : Le Maire est autorisé à déposer un dossier de demande de concours financier auprès de la Délégation pour le développement des communes (DDC) et à engager les dépenses nécessaires à la réalisation de cette opération au vu et dans la limite des crédits qui seront inscrits au budget.

Article 3 : Les autres dispositions de la délibération du 30 octobre 2025 susvisée demeurent inchangées et applicables.

Article 4 : Le tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication ou de sa notification au représentant de l'État.

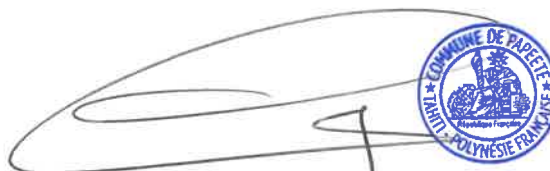
Article 5 : La présente délibération sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

La secrétaire de séance



Maeva WANE

Monsieur Le Maire



Rémy BRILLANT

RAPPORT N° 2026 – 79

Relatif à un projet de délibération portant modification de la délibération n° 2025-120 du 30 octobre 2025 approuvant le dossier technique et le plan de financement du projet de création d'un parc sur le site du contrat de redynamisation des sites de défense à Fare Ute

Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les Adjoints,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Dans le cadre du projet du contrat de redynamisation des sites de défense (CRSD) en Polynésie française, la commune de Papeete a validé un projet d'aménagement terrestre du port de plaisance maritime sur la partie « côté mer » du site à Fare Ute.

Par la délibération n° 2025-120 du 30 octobre 2025, la commune a approuvé le dossier technique ainsi que le plan de financement de l'opération de création d'un parc sur ce même site. Il s'agit de créer un parc paysagé d'une surface de 5 400 m².

L'estimation des études et des travaux du parcs s'élève à :

210 250 892 F CPF HT soit 1 761 902,47 € HT

237 583 508 F CPF HT soit 1 990 949,79 € TTC

Le plan de financement avait été approuvé comme suit :

Ressources	Montant HT	Répartition en %	TVA (13%)	Totaux
Fonds vert	168 200 714 XFP	80% HT	\	168 200 714 XFP
	1 409 521,98 €		\	1 409 521,98 €
Commune de Papeete	42 050 178 XFP	20% HT + TVA	27 332 616 XFP	69 382 794 XFP
	352 380,49 €		229 047,32 €	581 427,82 €

Toutefois, la commune souhaiterait intégrer la participation de la Délégation pour le développement des communes (DDC). Il est ainsi proposé au conseil d'approuver un nouveau plan de financement.

L'opération sera donc financée comme suit :

Ressources	Montant HT	Répartition en %	TVA (13%)	TOTAUX
Fonds vert	84 100 357 XPF	40% HT	/	84 100 357 XPF
	704 760,99 €			704 760,99 €
DDC	63 075 268 XPF	30% TTC	8 199 785 XPF	71 275 053 XPF
	528 570,75 €		68 714,20 €	597 284,95 €
Commune de Papeete	63 075 268 XPF	30% TTC	19 132 831 XPF	82 208 099 XPF
	528 570,75 €	+ TVA du Fonds Vert	160 333,12 €	688 903,87 €
TOTAL	210 250 892 XPF		27 332 616 XPF	237 583 508 XPF
	1 761 902,47 €		229 047,32 €	1 990 949,79 €

Tel est l'objet du projet de délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Papeete, le 20 août 2026

Le rapporteur

Lionel LAO

3^e adjoint au maire

REÇU EN PREFECTURE

le 27/08/2026

Application agréée E-legalite.com